



F
éd
é
r
a
t
i
o
n
S
y
n
d
i
c
a
l
e
U
n
i
t
a
i
r
e
E
n
s
e
i
g
n
e
m
e
n
t
E
d
u
c
a
t
i
o
n
R
e
c
h
e
r
c
h
e
C
u
l
t
u
r
e

Mardi 9 octobre

**Se mobiliser pour
D'AUTRES CHOIX
POUR LES SERVICES
PUBLICS**

**Manifestation
Tarbes
Bourse du travail
10h30**

**TOUTES ET TOUS MOBILISÉ·E·S LE 9 OCTOBRE 2018:
GRÈVES, MANIFESTATIONS, RASSEMBLEMENTS, ...**

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

SOMMAIRE

P.2 Edito
P3 Elections / Retraités
P4 Hommage à Raymond Erraçarret

**I
N
F
O
S**



FSU - 65

École J-Ferry Rue A-Breyer
65 000 TARBES
05 62 93 52 68
Directeur de la publication
M.Torres
CPPAP: n° 0221 S 06760
ISSN:n° 1290-855X
Imprimé au Siège
Bimestriel - Prix 1,07 €
N° 105
SEPT/OCT 2018

Pour :

- Le dégel de la valeur du point d'indice et des augmentations générales des salaires ;
 - L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
 - Les créations d'emplois dans les nombreux services qui en ont besoin ;
 - La résorption de la précarité et un plan massif de titularisation ;
 - Le renforcement du statut général et des statuts particuliers ;
 - L'amélioration des systèmes de retraite par répartition et le maintien des régimes spéciaux ;
 - La défense et le développement des missions publiques ;
- L'arrêt des réformes régressives engagées contre les intérêts des usagers et des personnels.



Rappelons fermement au gouvernement que les acquis sociaux du Front Populaire et de la Libération sont les fruits des luttes et des sacrifices de nos aïeux qui ont rêvé d'un monde plus équitable. Il est hors de question de sacrifier notre modèle social sur l'autel d'une mondialisation financière effrénée qui ne profitera qu'à quelques-uns et appauvrira les autres. C'est bien beau d'être « en marche » vers un avenir radieux de modernité et de compétitivité, encore faut-il se soucier de ceux sur qui on marche sans vergogne.

En ce qui concerne la fonction publique, les gages à l'électorat de droite et aux barons de la finance ont débuté dès l'arrivée du président Macron au pouvoir : jour de carence, gel des salaires, annonce de suppressions de postes, report de mesures PPCR... La cure d'austérité se poursuit sous forme de purge : les principales victimes seront les retraités, les agents de l'Etat et d'une manière générale les classes populaires et moyennes. Le gel des salaires des fonctionnaires est prorogé et les suppressions de postes s'accroissent (2800 dans l'enseignement secondaire pour un bilan de 1600 postes en

moins sur l'Education Nationale). Les pensions de retraite sont désindexées de la hausse des prix.

Imaginez-vous dans la peau d'un fonctionnaire à la retraite, automobiliste de surcroît ! Tous les prétextes sont bons pour vous essorer le portefeuille : « la solidarité avec les actifs à travers la hausse de la CSG » (sur l'Olympe, Jupiter et les siens ignorent tout ce que les retraités font déjà pour leurs poches en termes de redistribution, sans parler de l'implication associative), l'écologie (les recettes fiscales de la TIPP feront le bonheur de la planète) ... Pendant ce temps l'inflation connaît une hausse vigoureuse et le pouvoir d'achat des retraités et des fonctionnaires fond comme neige au soleil. Alors ne nous résignons pas à être sacrifiés. Luttons. Exigeons des pensions et des salaires revalorisés, un recrutement et des conditions de travail à la hauteur des besoins des usagers.



Sébastien Jaffiol

Réformes conjuguées des LGT et des LEP, les postes et les conditions de travail seront lourdement impactés, les chances de réussite des lycéens aussi

Pour les LGT, la seconde et la première seront réformées en 2019, la terminale en 2020. 7 enseignements de spécialité devraient être proposés dans tous les lycées, mais pas 4 autres, plus rares. La concurrence entre lycées sera rude. Mais la question cruciale demeure, qui sera chargé des nouveaux enseignements de spécialité dont les intitulés sont souvent transversaux ?

Pour l'orientation, tout indique qu'elle reposera essentiellement sur les épaules des professeurs principaux. Avec quels moyens ? Le ministère annonce à la volée des chiffres, 54h en seconde par exemple, qui ne correspondent pas à des moyens supplémentaires, mais plutôt à un temps passé sur les questions d'orientation au détriment du reste.

En fin de seconde, ce sont l'élève et sa famille qui « auront le dernier mot ». Un redoublement peut être utile, mais coûte si cher...

Sur la plaquette de présentation académique, on peut lire : « l'impact RH des nouvelles grilles horaires ». Quel doux euphémisme ! En effet la réforme se traduira surtout par des baisses d'horaires de cours, donc du nombre d'heures-postes. Si certains enseignants devront accepter beaucoup d'heures supplémentaires, d'autres complèteront leur service ailleurs, voire changeront d'établissement suite à une mesure de carte scolaire. Avec la fusion programmée des deux académies d'Occitanie, cette perspective augure des lendemains qui déchantent.

Pour les LEP, le dépeçage de la voie professionnelle

est en cours. Le regroupement des formations par « familles de métier », les baisses horaires et la priorité accordée à l'apprentissage annoncent des pertes sèches de postes de l'ordre de 8 %. Dans les Hautes-Pyrénées, la réforme annoncée a eu un seul mérite : générer une large intersyndicale contre elle ! Un rassemblement académique s'est déroulé jeudi 27 septembre dernier devant le Rectorat à Toulouse.

La réforme des LGT est engagée, celle des LEP est annoncée dans la foulée. Quand notre ministre de tutelle annonce que 1800 postes seront supprimés dans l'Éducation Nationale, **ce seront en réalité 2800 postes en moins dans le secondaire**, avec un recours massif aux heures supplémentaires. Un nouveau décret viendra sans doute nous forcer à en effectuer davantage.

Quid des conditions de travail ? De la qualité des enseignements dispensés ? Des risques de troubles psychosociaux et d'épuisement liés à la surcharge de travail ? Les managers qui nous gouvernent méprisent autant leurs agents que les usagers. Alors mobilisons-nous les 9 octobre et 12 novembre prochains.

Sébastien Jaffiol

2018 : Nous votons pour nos représentants.

Le 6 décembre 2018 les élections professionnelles se dérouleront en même temps dans les trois fonctions publiques. Tous les agents, qu'ils soient ou non titulaires, de la fonction publique de l'état, de la Territoriale et de l'Hospitalière détermineront par leur vote les organisations syndicales qui seront fondées à les représenter et à signer des accords en leur nom.

En 2014, la FSU a été confirmée comme 2ème force syndicale de la Fonction publique de l'Etat et dans sa première place à l'Éducation nationale, et son implantation dans d'autres ministères comme à la justice et progresse même à la Culture, à la Caisse des dépôts et consignation.

En cette fin d'année, tous les salariés vont voter pour élire leurs représentants.

Au niveau des départements pour les Commissions Administratives Paritaires Départementales (CAPD), au niveau académique pour les Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA), au niveau national pour la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN). Mais aussi pour les

Comités Technique départementaux (CTSD), académiques (CTA), et national (CTN).

Dans la plupart des cas il s'agit d'un vote électronique. Le résultat de ces vote servira à composer les autres instances de consultation (CDEN, CHSCT,...)

Alors que le gouvernement avance des propositions pour supprimer ces instances ou les vider de leur contenu (Projet CAP 22), il s'agit de réaffirmer l'importance de la voix des salariés. Pour cela il nous faut voter nombreux. Et pour les listes que la FSU présentera avec ses syndicats.

Claude Martin

Le gouvernement a présenté aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique. Il envisage une possible disparition des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les CT. La disparition des CHSCT ouvrirait la porte au non respect par les employeurs publics de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail.

Il a l'intention également de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAP (commissions administratives paritaires) en prévoyant de ne plus les consulter sur : les projets de mouvement des personnels, l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels

nominatifs, certaines sanctions disciplinaires...

Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

Ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentant.e.s et les élu.e.s des personnels pour garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire des hiérarchies.

Nous refusons ces projets et demandons le respect et l'amélioration de nos droits.

Racket des retraités...

Le gouvernement veut, une nouvelle fois, abaisser le pouvoir d'achat des retraités. Il vient d'annoncer en effet la fin de l'indexation des pensions. Auparavant elles suivaient l'évolution des salaires, puis celle des prix, dorénavant il n'existerait plus aucune règle et deviendraient le fait du Prince !

Après le gel des pensions en 2018, il annonce en effet, à nouveau, le gel ou presque (+0,3% seulement !) en 2019 et 2020 alors que l'inflation constatée sur un an est de 2.3%. Cette nouvelle attaque se produit après la hausse de 1,7 point de la CSG au 1^{er} janvier dernier qui s'est traduite par **une baisse nette des pensions de 500€ par an en moyenne pour 9 millions de retraités.**

Ces mesures viennent s'ajouter à d'autres, prises antérieurement et elles aussi défavorables aux retraités,

touchant le réajustement annuel des pensions, la fiscalité En trois ans, plus d'un mois de pension a été pris dans leur poche ! Si ces dispositions devaient être maintenues ou plus encore poursuivies, la seule perspective offerte par le Macronisme serait celle de la généralisation d'un retraité pauvre. Seul, celui qui aurait alors les moyens financiers de souscrire une bonne retraite complémentaire privée, y échapperait.

Les retraités, qui ont cotisé tout au long de leur vie professionnelle, sont actuellement victimes d'un véritable racket. Le gouvernement tente de rompre le contrat social existant et la confiance dans l'équité de l'Etat. La cotisation versée a en effet valeur d'engagement, de la collectivité, pour le versement d'une pension d'un montant assurant au futur retraité un niveau de vie équivalent à celui qui était le sien durant son activité.

Ces mesures seraient prises, semble-t-il, pour « que le travail paye ». Ce serait donc aux retraités de contribuer aux salaires des actifs dans le même temps que l'on baisse les cotisations sociales des entre-

prises et que l'ISF a été supprimé ! Les retraités, considérés à la charge de la collectivité et de ceux qui réussissent, ne travaillant plus, n'ont pas à être trop payés. En tout cas le moins possible.

La colère des retraités est forte et légitime.

Ils n'acceptent pas cette vision révoltante. Participons nombreux, avec les actifs, à la manifestation interprofessionnelle du 9 octobre et répondons à l'appel du « groupe des 9 » le 18 octobre (rassemblement à 10h30 Place de Verdun), contre la paupérisation de l'ensemble des retraités, la destruction de notre système de retraites et les attaques de notre système de santé

Pierre Tollis (Section des Retraités)

Raymond Erraçarret : instituteur et militant syndical

Raymond est d'abord INSTITUTEUR (et fils d'instituteur) pour qui l'Ecole Publique Laïque porte les valeurs de la République, école émancipatrice, facteur d'évolution, de lutte contre les inégalités, "ascenseur social"...

Epris de justice, il s'est très tôt investi dans le mouvement syndical. En poste d'enseignant à l'école Pasteur à Tarbes, il faisait déjà partie des dirigeants départementaux du Syndicat National des Instituteurs (SNI).

Parmi les acquis de "Mai 68", mouvement qui avait connu une grande ampleur dans notre département et pour lequel Raymond Erraçarret avait été l'un des "moteurs" auprès des enseignants, des décharges syndicales ont été instaurées et Raymond est alors devenu "détaché" par l'Education Nationale auprès du syndicat et secrétaire général. Il a pu, dès lors, mettre son énergie et sa pugnacité au service de la promotion de l'école publique et de la défense des personnels du premier degré et des collègues au sein du SNI devenu par la suite le SNI-PEGC .

Il a su impulser et faire vivre la participation, la consultation des collègues (réunions de cantons, réunions de secteur : maternelle, primaire, collège, assemblées générales,.....et contacts sur le terrain, n'hésitant pas à aller à la rencontre des enseignants sur leur lieu de travail). Secrétaire général, il dirigeait la section départementale et savait s'entourer, faire confiance à des responsables de secteur: commission pédagogique, maternelle, jeunes, loi Roustan, retraités..... On peut noter qu'il a réussi à "faire entrer" des femmes dans les instances représentatives, les commissions paritaires, à une époque où encore beaucoup de postes étaient occupés par des hommes.

Les enseignants savaient qu'à la tête des équipes des élus syndicaux, il veillait avec rigueur au respect des règles permettant équité et clarté. Respect des barèmes (quand l'Administration optait pour le « mérite » et un profil ad-hoc), lutte pour les indemnités de logement des instituteurs, lutte pour la titularisation des

remplaçants ; ce qui impliquait de vifs affrontements avec des représentants de l'administration et des maires! Raymond Erraçarret faisait face et ne transigeait pas.

Son engagement et son énergie ne se limitaient pas à l'aspect corporatif. Il a mené de grandes batailles syndicales pour la défense et la promotion de l'Ecole, publique , laïque, pour la maternelle dès l'âge de 2 ans, pour la formation des maîtres, contre les lois visant à fragiliser le système éducatif, contre la suppression de la deuxième langue, contre la "théorie des dons", la "ligne de pente"..., motivant beaucoup d'enseignants à se mobiliser pour défendre les écoles dont la plupart à "classe unique".

Travail aux côtés de la FCPE pour sauver des postes et au sein du CDAL....

IL représentait brillamment cet attachement de notre département pour l'Ecole publique qui étonnait certains Inspecteurs d'Académie.

Devenu maire de Tarbes, il a utilisé sa connaissance des écoles et des enseignants pour des avancées (indemnité de logement des instituteurs de Tarbes revalorisée, formation des personnels des écoles, amélioration des locaux.....)

On peut dire que Raymond Erraçarret "a assis" un syndicalisme enseignant combatif dans le département. Sa participation aux manifestations enseignantes a continué et il était encore syndiqué au Snuipp/Fsu.

Nous associons à nos remerciements son épouse, pour son soutien permanent dans les engagements et dans l'action.

Merci Raymond. Merci Madame et Monsieur Erraçarret.

Des enseignants retraités.



Agenda :

La FSU 65 organisera un stage de formation syndicale ouverts à tous ses adhérents sur le thème du « Nouveau management Public » animé par Evelyne Bechtold-Rognon (qui a écrit le livre : « Pourquoi joindre l'inutile au désagréable ? - En finir avec le nouveau management public »). Il aura lieu à Tarbes le 25 janvier 2019.

CTSD le 12 octobre - CDEN le 18 octobre

